PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

PLAN MERCREDI



Ville de Déols
2025-2028

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-083ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

SOMMAIRE

1. Etat des lieux : Contexte et éléments de diagnostic

A. Le territoire et sa population p : 2

B. Les structures d'accueil de 0 à 25 ans p : 4

C. Environnement scolaire : statistiques péri et extra scolaires p : 6

D. Enquête familles : Des données à prendre en compte ? p : 7

2. Le projet éducatif de Territoire (PEDT)

A. Les objectifs éducatifs de la commune p : 11

B. La mise en œuvre des actions et son évaluation p : 12

3. Le plan mercredi

A. Les objectifs éducatifs Plan Mercredi p : 13

B. La mise en œuvre du Plan Mercredi et son évaluation p :15

4. L'application du PEDT/Plan Mercredi

A. Le fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires p : 17

B. L'organisation des temps périscolaires et extrascolaires p : 18

C. Les moyens humains, matériels et financiers mobilisés p : 19

5. La gouvernance et l'évaluation du PEDT

A. Les référents du projet p : 20

B. Pilotage et coordination p : 20

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

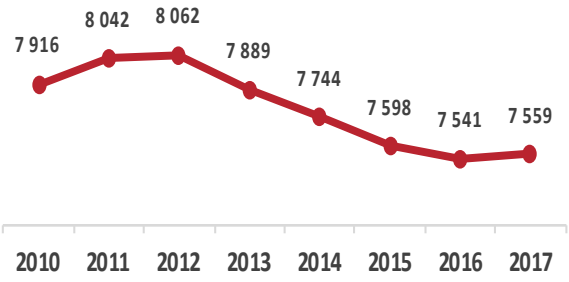
1. Etat des lieux : Contexte et éléments de diagnostic

A. Le territoire et de sa population

La commune de Déols est la troisième commune la plus peuplée du département avec 7 618 habitants en 2022 (source Insee). Elle fait partie de l'agglomération de Châteauroux, la préfecture du département. Déols est connue pour son patrimoine historique, notamment l'abbaye de Déols.
La commune offre un cadre de vie agréable avec l'écoparc des Chénevières et des infrastructures adaptées aux besoins de ses habitants. Elle bénéficie également de la proximité avec Châteauroux, ce qui permet d'accéder facilement à divers services et commodités.

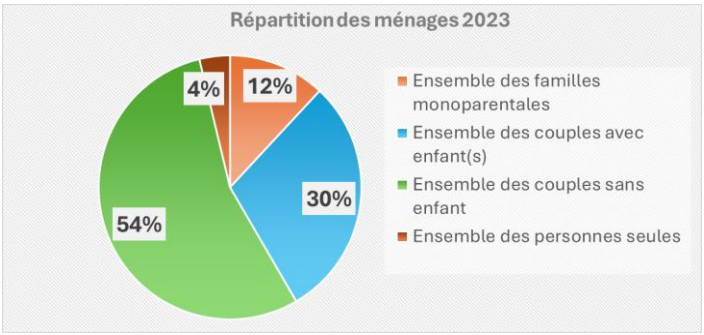
La population déoloise

- **Evolution, structure de la population et des familles**



Source : INSEE 2010-2018

De 2010 à 2018, la population du territoire est passée de 7 916 à 7 559 habitants, soit une évolution de -5% sur la période.



Avec 32 naissances en 2024, Le nombre de naissances a diminué de 65 % en 10 ans sur le territoire.

Les naissances enregistrées de 2014 à 2024										
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
92	71	68	75	64	77	66	73	73	33	32

Suite à une diminution de son nombre d'habitants entre 2012 (8062 habitants) et 2017 (7559 habitants), Déols connaît une légère hausse pour atteindre 7618 habitants en 2022. Les naissances ont fortement diminué en 10 ans, passant de 92 en 2014 à 32 en 2024, ce qui représente une baisse de 65.22%. Malgré cette baisse, le nouveau lotissement du Pressoir et l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire ont contribué à maintenir les effectifs scolaires. En 2023, 54% des ménages étaient sans enfants, reflétant cette tendance démographique.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

- **Typologie de la famille**

Evolution de la famille						
	2010	**%**	**2015**	**%**	**2021**	**%**
Familles monoparentales	**276**	**11.8**	**260**	**11.5**	**353**	**15.7**
Hommes seuls avec enfants	40	1.7	55	2.4	65	2.9
Femmes seules avec enfants	236	10.1	205	9.1	289	12.8
Couple avec enfant(s)	920	27.4	850	25	734	20.6
Couple sans enfant	1144	34.0	1155	33.9	1162	32.60

Données Insee 2021

Entre 2010 et 2021, le nombre de familles monoparentales a augmenté, passant de 276 à 353, soit une hausse de 27,90 %. Le nombre de couples avec enfants est en baisse, passant de 920 en 2010 à 734 en 2021, ce qui représente une baisse de 20,22 %. De plus le nombre de couple sans enfants est en augmentation passant de 1144 en 2010 à 1162 en 2021 (-1.57%) ce qui représente toutefois une baisse au regard de la forte augmentation des familles monoparentales.

Il est possible que la baisse de la population soit en partie attribuée à la diminution du nombre de couples avec enfants, mais d'autres facteurs démographiques et socio-économiques pourraient également jouer un rôle. A noter qu'en 2021, les couples sans enfant représentent 51.66 % des familles sur le territoire.

- **Population par tranches d'âges**

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**7 916**	**100,0**	**7 598**	**100,0**	**7 625**	**100,0**
0 à 14 ans	1 418	17,9	1 255	16,5	1 164	15,3
15 à 29 ans	1 195	15,1	1 061	14,0	1 158	15,2
30 à 44 ans	1 534	19,4	1 249	16,4	1 163	15,3
45 à 59 ans	1 688	21,3	1 730	22,8	1 686	22,1
60 à 74 ans	1 327	16,8	1 450	19,1	1 561	20,5
75 ans ou plus	754	9,5	853	11,2	893	11,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Entre 2010 et 2021, la population des 60 ans et plus a augmenté, passant de 2 081 à 2 454, soit une hausse de 18 %. Dans le même temps, la population des 0-14 ans a diminué de 18 %, confirmant ainsi un vieillissement du territoire. Cette tendance est renforcée par une baisse de 20,22 % des couples avec enfants, ce qui pourrait expliquer en partie la diminution significative des 0-14 ans de 254 enfants.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

B. Les structures d'accueil de 0 à 25 ans

❖ **La petite enfance** :

La crèche « Les frimousses » compte 25 places d'accueil régulier et occasionnel (augmentation de 3 places supplémentaires en 2021). Elle est ouverte de 7h45 à 18h15 du lundi au vendredi.

Différentes activités sont offertes, telles que l'éveil musical, l'éveil moteur, des ateliers de découverte, ainsi que des ateliers organisés par l'équipe en fonction du projet pédagogique. Depuis 2022, un projet passerelle est mis en place avec les futurs petites sections et écoles maternelles du territoire.

En outre, **deux projets de micro-crèches privées**, chacune pouvant accueillir 12 enfants sont actuellement en cours.

Le Relais Petite Enfance (RPE) compte 36 assistant(e)s maternel(le)s (ASSMAT) actifs en 2023. Depuis 2020 le territoire a perdu 7 assmats et 36% ont plus de 55 ans.

Le RPE permet aux familles de trouver un mode de garde adapté à leur besoin, il aide à l'élaboration du contrat de travail, répond aux besoins éventuels des familles. Il accompagne les ASSMAT dans leur formation et le lien avec les familles. Le RPE propose différentes activités : éveil moteur, éveil musical, éveil éducatif, découverte du livre à la bibliothèque. De plus, il aide à la réalisation d'un spectacle créé par les ASSMAT.

❖ **L'enfance**

L'offre d'accueil périscolaire : Des accueils périscolaires sont mis en place tous les jours de la semaine du lundi au vendredi ainsi que le mercredi en demi ou journée complète.

Les temps d'accueil sont prévus à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.

L'offre d'accueil extrascolaire : Sur toutes les périodes de vacances (petites et grandes vacances scolaires), les accueils sont mis en place pour les enfants de 3 à 12 ans.

❖ **Le Conseil Municipal des Jeunes déolois (CMJD)**

Les jeunes du CMJD se rencontrent une fois par mois pour échanger autour de projets qu'ils souhaitent mettre en place sur la ville de Déols. Les jeunes conseillers sont élus pour deux ans (CM1/CM2). Quatre fois par an, sont organisés des conseils municipaux où assistent le Maire et des élus.

❖ **La Jeunesse**

- **Le Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ)**

Le PRIJ propose différentes actions pour les jeunes de 12 à 17 ans autour de l'accompagnement de projets. Le PRIJ est un lieu de ressources où chacun peut trouver les informations dont il a besoin (consultation internet, aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, recherche de stage, etc.).

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Les jeunes ont la possibilité de participer à un atelier théâtre où des ateliers ponctuels. Un accueil jeunes est proposé le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires ainsi qu'un accueil de loisirs l'été.

Le PRIJ propose aussi un accompagnement à la scolarité pour les enfants et les adolescents.

- **Le collège**

Les jeunes déolois participent régulièrement aux activités sportives proposées par les professeurs de sport au collège. Des séances d'entraînement et des rencontres sportives entre collèges sont mises en place le mercredi après-midi.

❖ **La vie associative**

La vie associative à Déols est très dynamique avec une trentaine d'associations. Les familles bénéficient d'un large choix d'activités grâce à des écoles de sport au sein des clubs proposant du basket, du foot, du tennis de table, du tennis, de l'escalade, du judo et du rugby. De plus, l'Espace Art et Culture offre des activités variées telles que la danse, la musique, les arts plastiques et le théâtre.

Des actions au profit de la jeunesse sont mises en place par ces différentes associations :

- Tour de l'Indre des sports, Handiférence, des soirées à thèmes, des tournois jeunes, stages sportifs, accompagnement à la scolarité, accompagnement de projet, des interventions dans les écoles.

❖ **Un Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)**

Une des missions du CCAS est d'accompagner les jeunes dans leur projet personnel. Une attribution financière peut être accordée en fonction de leur projet par une commission (Aide au permis de conduire, au brevet de sécurité routière, au BAFA, etc.).

❖ **La Médiathèque**

La médiathèque propose régulièrement des animations jeunesse et tous publics. Les goûters-bibli et les séances Clap-ciné proposés aux enfants à partir de cinq ans sont très attractifs. Les animations familiales sont aussi très fréquentées.

❖ **Le musée lapidaire**

Des visites guidées et des ateliers pédagogiques sont proposés à tous les enfants de Déols pendant les vacances scolaires.

Les visites guidées sont adaptées en fonction de l'âge des enfants. Ces derniers peuvent découvrir la vie des moines bénédictins, l'organisation d'une abbaye, les rapports avec la ville, l'architecture, le cadre de vie au Moyen Âge, en lien et en comparaison avec l'étude du site de l'abbaye.

Tous les ateliers sont en lien avec le Moyen Âge et proposent la découverte d'un métier ou d'une activité à travers les modes de vie et les savoir-faire de l'époque. Au cours des ateliers, les enfants peuvent manipuler, créer, observer et laisser parler leur imagination.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Exemples d'ateliers : calligraphie et enluminure, bestiaire médiéval, construction d'une voûte, découverte du vitrail, art de l'héraldique.

De plus, le musée propose différentes animations pour la ville : Jeux-enquête à la découverte de l'Abbaye, chasse aux trésors, la nuit au musée.

Ces animations permettent des temps en famille où les enfants jouent avec leurs parents.

C. L'environnement scolaire : statistiques péri et extra scolaires

Ecoles	Cycle	Nombre de Classes	Nombre d'élèves en 2025
Ecole Paul Eluard	Maternelle	6	160
Ecole Jean Monnet	Maternelle	3	61
	Total Maternelle		**221**
Ecole Henri Wallon	Elémentaire	5	110
Ecole Paul Langevin	Elémentaire	7+1	168
Ecole Jean Monnet	Elémentaire	4	85
	Total Elémentaire		**363**
	Total sur la Commune		**584**

Statistiques Périscolaire en 2024/2025 :

- Maternelle : 221
- Elémentaire : 363
- Total : 584 enfants

	Matin	%	Midi	%	Soir	%
Ecole maternelle Paul Eluard	27	**17 %**	112	**70 %**	40	**25%**
Ecole maternelle Jean Monnet	13	**21%**	50	**80 %**	20	**33%**
Ecole élémentaire Henri Wallon	15	**14%**	88	**81%**	30	**27%**
Ecole élémentaire Paul Langevin	24	**14%**	130	**76%**	30	**17%**
Ecole élémentaire Jean Monnet	15	**18%**	72	**85%**	32	**38%**

Mercredis (année 2024)

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

168 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs sur l'année 2024 contre 137 en 2022.

La moyenne sur le mercredi est identique à 2022 avec 51 enfants accueillis (18 chez les moins de 6 ans et 34 chez les + de 6 ans.

Statistiques extrascolaires sur l'année 2024

Vacances scolaires

Moyenne des enfants accueillis pendant les vacances scolaires

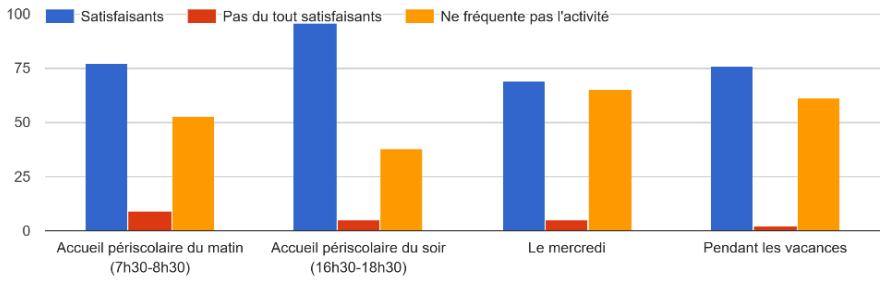
	Enfants moins de 6 ans		Enfants plus de 6 ans		Total / capacité d'accueil en % en 2024
	2022	2024	2022	2024	
Hiver	15	15/20	32	29/40	77 %
Printemps	15	16/20	35	30/40	77%
Automne	14	20/24	35	30/36	83%
Noël	11	12/16	24	16/20	77%
Juillet	15	20/24	50	40/48	83%
Août	10	13/16	37	24/36	71%

165 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs pendant les vacances en 2024 contre170 enfants en 2022.

D. Enquête familles : Des données à prendre en compte ?

Les 3 à 12 ans

Les horaires proposés vous semblent ?



Pouvez-vous nous expliquer pourquoi votre/vos enfant(s) ne participe(nt) pas à l'accueil de loisirs le mercredi ?

Pas de place au centre de loisirs	19	24%
Je ne travaille pas le mercredi	18	23%
J'ai un autre moyen de garde	10	13%
Mon enfant a des activités	6	8%
Centre de loisirs à Brassioux	1	1%
Pingaudière	2	3%
Moulin de La Valla	1	1%
Prij	1	1%
assistante maternelle	1	1%
Autonome	4	5%
Activités pas assez diversifiés	1	1%
Pas de besoin	12	15%
pas adapté	3	4%
Total	79	100%

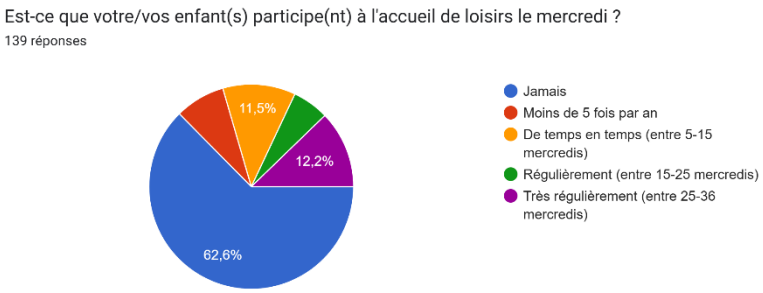
77 familles sont satisfaites des horaires de l'accueil du matin alors que 9 familles souhaiteraient un accueil à partir de 7h le matin. (y compris le mercredi et pendant les vacances).

Le soir, 96 familles trouvent les horaires satisfaisants contre 5 familles qui souhaiteraient un accueil jusqu'à 19h/19h15.

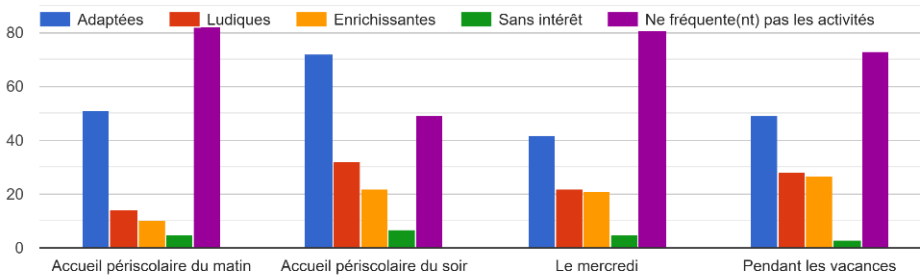
Concernant l'accueil de loisirs du mercredi 19 familles ne mettent pas leurs enfants par manque de place alors que le centre est rarement complet. Sur 139 réponses, 23% des familles ne travaillent pas le mercredi.

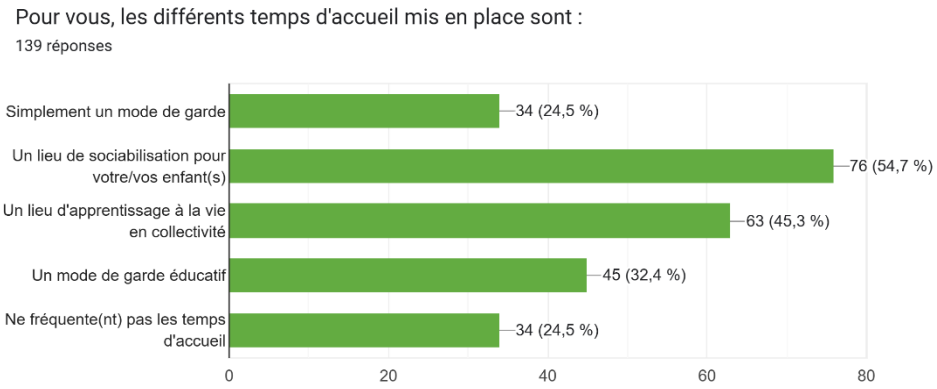
- **Une communication auprès des familles est à prévoir pour inscrire leurs enfants le mercredi.**

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025



Les activités proposées vous semblent :





Constats :

Sur 139 familles qui ont répondu au questionnaire, 87 n'inscrivent pas leurs enfants à l'accueil de loisirs.

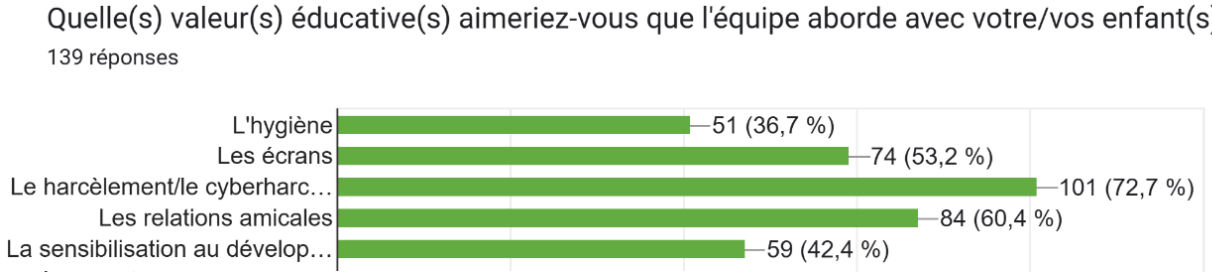
On peut constater la régularité des demandes pour 17 familles alors que 35 familles fréquentent l'accueil moins de 15 fois par an.

Sur 107 réponses, les activités proposées sont adaptées, ludiques ou enrichissantes à 94% pour l'accueil du matin, à 94% pour l'accueil du soir, à 94% le mercredi et à 97 % pendant les vacances.

Seules, 5 familles estiment les activités sans intérêt le matin et le mercredi, 7 familles le soir, et 3 pendant les vacances.

24.5% des familles considèrent les temps d'accueils comme un moyen de garde, alors que la majorité des familles considèrent ces temps comme un lieu d'apprentissage à la vie en collectivité (45.3%) et un lieu de socialisation (54.7%).

Les parents souhaiteraient que les thématiques autour du harcèlement (72.7%), des relations amicales (60.4%) ou encore des écrans (53.2%) soit abordées avec leurs enfants.

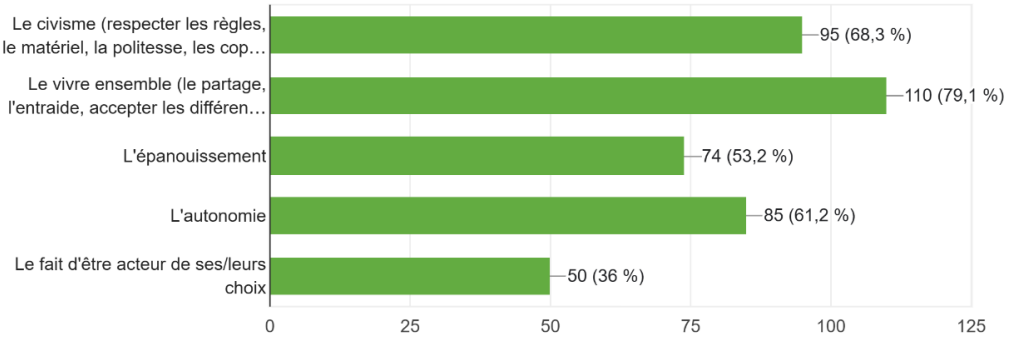




164 familles souhaiteraient participer à une activité avec son enfant (84%), et 101 d'entre elles souhaiteraient des rencontres autour de sujets d'actualité (écrans, les réseaux sociaux, l'alimentation).

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Pensez-vous que les activités mises en place favorisent chez votre enfant ?



Constats :
Les objectifs du projet éducatif sont en adéquation avec les réponses des parents. Les différents temps d'accueil favorisent chez l'enfant sa capacité à agir, à penser, et à s'épanouir.

Très peu de familles souhaitent une aide aux devoirs. Sur 139 réponses seules 19 familles seraient intéressées soit 13%.

Suggestions des familles :
(tableau ci-dessous)

Les parents ont pu s'exprimer sur leurs attentes dans les activités à développer.

Si des activités sont déjà mises en place, d'autres pourraient trouver leur place dans les prochains projets pédagogiques.

Autres informations : Aide aux devoirs

19 familles (*sur 139*) souhaiteraient une aide aux devoirs *(données enquête 2024)* selon la forme suivante (*plusieurs réponses étaient possibles)* :

Etude surveillée : 16 familles
Accompagnement plus individualisé (CLAS) 10 familles
Vacances apprenantes :8 familles

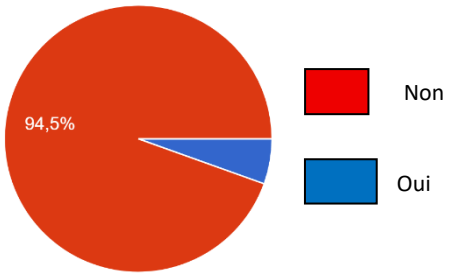
Quelles activités aimeriez-vous voir se développer au sein des accueils ?

- Ateliers de création : Peinture, dessin, collage, modelage
- Arts du spectacle : Théâtre, marionnettes, mini-comédies musicales, cirque
- Activités artistiques : Dessin
- Activités sportives : découverte des sports de Déols
- Activités intergénérationnelles
- Activités liées à l'environnement : nature, sensibiliser aux éco-gestes, création d'objets à partir de matériaux recyclés, bricolage éco-responsable, mini-jardin.
- Expériences scientifiques ludiques : Petits défis scientifiques, fabrication de volcans en éruption
- Initiation à la robotique et au codage : Petits robots, jeux de programmation
- Sensibilisation aux usages des écrans et du numérique
- Aide aux devoirs / apprentissage à l'anglais dès 4 ans.
- Yoga et relaxation : Exercices de respiration et de concentration
- Sorties extérieures (cinéma, visites culturelles, parc, randonnée)
- Jeux coopératifs et stratégiques (Echec) et tournois sportifs : Parcours de motricité, olympiades
- Danse et expression corporelle : Hip-hop, zumba etc…

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Les 12 à 18 ans

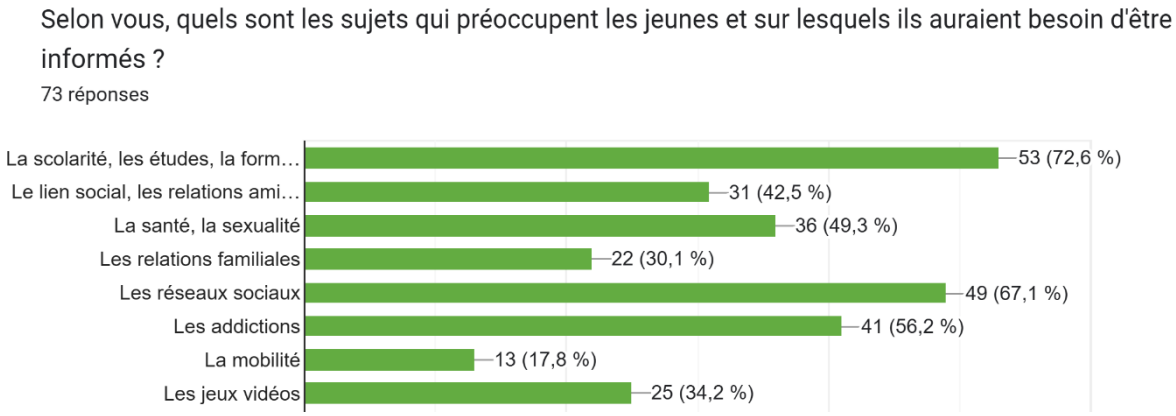
Est-ce que votre/vos enfants bénéficie(nt) d'un soutien scolaire ?

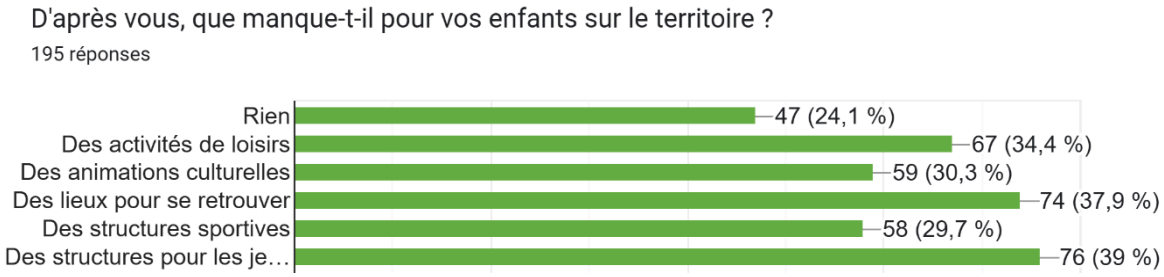


Pourquoi votre/vos enfant(s) ne bénéficie(nt) pas d'un soutien scolaire ?



20 familles souhaiteraient un accompagnement scolaire pour son enfant mais ne trouvent pas de dispositifs accessibles (trop cher, pas de place ou n'ont pas la connaissance de ce service).





Constats : Selon le sondage, 72 % les jeunes sont préoccupés par les sujets qui concernent leur avenir (scolarité, formation), 67.1 % par les réseaux sociaux et 56.2% par les addictions.

Toujours d'après le sondage, ce qui manquerait pour les jeunes ce sont des structures et des lieux pour se retrouver.

Suggestions : Des ateliers de prévention pourraient être mis en place afin de sensibiliser les jeunes aux dangers sur les réseaux comme le cyberharcèlement. Ainsi que proposer des activités sportives, culturelles et artistiques pour occuper les jeunes de manière saine et constructive.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

2. Le projet éducatif de Territoire (PEDT)

A. Les objectifs éducatifs de la commune

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) permet aux collectivités territoriales de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité pour chaque enfant, avant, pendant et après l'école. Il vise à coordonner les actions des différents acteurs éducatifs pour répondre aux rythmes, besoins et aspirations de chaque enfant, favorisant ainsi leur réussite éducative et leur bien-être. La diversité des acteurs et des projets pédagogiques offrent aux enfants de multiples opportunités de s'épanouir en développant leurs savoir-faire et savoir-être.

Grâce aux différents projets mis en place entre 2022-2025, notamment ceux concernant la petite enfance et le projet Passerelle, le prochain projet éducatif 2025-2028 permettra d'intégrer la petite enfance et la jeunesse tout en maintenant le Plan Mercredi qui assure une complémentarité entre partenaires.

De plus, la municipalité souhaite conserver les objectifs éducatifs définis avec l'ensemble des acteurs éducatifs, qui sont au cœur du bon développement physique, psychique et intellectuel de l'enfant.

Ainsi, les objectifs éducatifs seront les suivants :

1- <u>La transmission de valeurs citoyennes et républicaines</u> avec comme objectif éducatif :

Développer les valeurs citoyennes et républicaines telles que :

- Être acteur,
- Le civisme,
- La laïcité,
- L'écologie,

pour accompagner l'enfant / le jeune à devenir un citoyen responsable.

2- <u>La transmission de valeurs humaines</u> avec comme objectif éducatif :

Favoriser les valeurs humaines telles que :

- Le bien vivre ensemble,
- La solidarité,
- La transmission de savoir-faire,

afin de développer chez l'enfant/le jeune sa capacité à agir.

3- <u>La transmission de valeurs personnelles</u> avec comme objectif éducatif :

Favoriser les valeurs personnelles telles que :

- L'épanouissement,
- L'autonomie,
- Le bien-être,

afin que l'enfant/le jeune acquiert sa capacité à penser par lui-même.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

B. La mise en œuvre des actions et son évaluation

Objectifs éducatifs	Moyens/Actions mises en place	Critères et Indicateurs d'évaluations
Développer les valeurs citoyennes et républicaines pour accompagner l'enfant/le jeune à devenir un citoyen responsable.	**Développer** des projets autour d'actions éco-citoyennes afin de contribuer à la protection de l'environnement. **Sensibiliser** aux éco-gestes (*Adopter les bons gestes au quotidien : Eteindre les lumières, réduire la consommation d'eau).* **Organiser** des ateliers bricolage éco-responsable. **Créer** des objets à partir de matériaux recyclés. **Organiser** des actions autour de la nature (*jardin, visite écoparc*). Organiser des visites dans les institutions républicaines (mairie, préfecture, tribunal). **Sensibiliser** aux valeurs de respect, de solidarité et de civisme.	**Evaluer l'impact des projets éco-citoyens auprès des enfants/des jeunes (Tri des déchets, vigilance sur les éco-gestes).** Indicateurs quantitatifs : Le nombre d'actions engagées sur l'année. Le nombre de participation aux ateliers. Indicateurs qualitatifs : respect des règles en collectivité, respect des principes de civilité, entraide, respect des règles de sécurité. Les enfants s'approprient un projet. Rendre les enfants acteurs.
Favoriser les valeurs humaines afin de développer chez l'enfant/le jeune sa capacité à agir.	**Développer** des projets communs entre enfants (espace d'expression, débats encadrés, entre les jeunes, laisser parler les enfants). **Développer** des projets sportifs (esprit sportif, favoriser la pratique sportive), culturels (accès à tous à la culture) intergénérationnels (favoriser les échanges entre les structures). **Découverte** d'activité handi'sport. Tutorat (grand/petit). **Sensibiliser** les enfants en incluant dans les projets des actions de prévention. (Sensibilisation aux gestes de premier secours).	**Mesurer l'engagement des enfants/des jeunes dans les activités de groupe qui favorisent la coopération, le partage et le respect mutuel.** Indicateurs quantitatifs : Le nombre d'actions engagées sur l'année. Le nombre de participations aux jeux coopératifs et aux ateliers de groupe. Fréquence des interactions positives entre les enfants pendant les activités. Indicateurs qualitatifs : respect des règles d'écoute et de prise de parole dans le groupe, respecter l'autre avec ses différences, dans les mots comme dans les actes, reconnaître les situations de discrimination et lutter contre toutes ses formes : sexe, origine, apparence physique, handicap, convictions religieuses.
Favoriser les valeurs personnelles afin que l'enfant/le jeune acquière sa capacité à penser par lui-même.	**Mettre en place** des projets concertés avec les envies des enfants. (Valorisation de leur savoir). **Développer** dans les projets l'autonomie et la prise d'initiative. **Développer** la capacité des enfants et des jeunes à anticiper des situations potentiellement dangereuses et réfléchir aux moyens de les éviter.	**Mesurer l'engagement des enfants dans des activités où ils doivent prendre des initiatives et agir de manière autonome. (Valorisation du savoir-faire des enfants).** Indicateurs quantitatifs : Le nombre d'actions engagées sur l'année. Le nombre de participations des enfants. Evaluer sur l'année si le nombre de participation augmente. Indicateurs qualitatifs : Indicateurs visuels : Les enfants sont heureux (sourire, participation échanges entre enfants).

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

3. Le plan Mercredi

Le Plan Mercredi vise à repenser les différents temps de la journée et de la semaine de l'enfant, en tenant compte de leurs rythmes et leurs besoins. Il s'agit d'assurer une cohérence éducative entre les différents moments de la journée pour favoriser leur apprentissage. Ce plan repose sur l'engagement des communes à proposer des activités éducatives de qualité le mercredi, dans un cadre structuré respectant une "charte qualité Plan mercredi". Le label Plan Mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires, garantissant la qualité éducative des activités et le savoir-faire des personnels. Le dispositif comprend quatre axes : la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant, l'accueil de tous les enfants, la mise en valeur de la richesse du territoire, et le développement d'activités éducatives de qualité.

A. Les objectifs éducatifs du Plan Mercredi

La charte qualité Plan Mercredi vise à organiser l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes déclinés en 4 objectifs éducatifs :

- **Favoriser la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

Un travail en concertation est mené avec les écoles de la ville afin de proposer aux familles plus de cohérence entre les différents acteurs éducatifs du territoire. Les accueils périscolaires proposeront des projets d'animation en lien avec les projets d'école pour assurer une continuité éducative.
La présentation du projet pédagogique périscolaire pourra se faire lors du conseil d'école.
Chaque direction périscolaire pourra communiquer aux familles les actions mises en place.

- **Accueillir tous les publics (enfants et leurs familles)**

L'inclusion des enfants en situation de handicap

Pour accueillir les enfants en toute sécurité, un partenariat est établi avec le pôle ressources handicap (PRH) de Châteauroux. Ce partenariat permet de bénéficier de l'expertise du PRH dans les situations complexes. Lorsqu'une situation particulièrement difficile se présente, le PRH est sollicité pour intervenir. Cette intervention comprend une rencontre avec la famille de l'enfant concerné ainsi qu'une observation de l'enfant durant les temps d'accueil. Suite à cette évaluation, des solutions adaptées sont envisagées en collaboration avec l'équipe éducative et la famille. Ce processus vise à trouver des réponses personnalisées et efficaces pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, en s'assurant que toutes les parties prenantes soient impliquées dans la recherche de solutions.

Tarification progressive

La tarification mise en place tient compte des quotients familiaux afin que toutes les familles dans le besoin puissent inscrire leur enfant. Un suivi peut également être proposé par le CCAS.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Information des familles

Toutes les informations relatives au fonctionnement des différents accueils (périscolaire, extrascolaire) sont sur le portail familles de la ville.

Une réunion de présentation a lieu au mois de septembre dans les écoles pour informer les parents des différents projets, de rappeler le fonctionnement des réservations et de répondre à leurs questions.

- **Mettre en valeur la richesse du territoire.**

Le pôle Enfance Education Jeunesse travaille en partenariat avec les différents services de la ville comme la médiathèque, le musée et différents partenaires, notamment le point rencontre information jeunesse et les diverses associations sportives.

- **Développer des activités éducatives de qualité.**

Les directeurs périscolaires travaillent toute l'année avec leur équipe afin de construire différents projets pédagogiques (périscolaire, mercredi, extrascolaire). Le plan mercredi permet de créer du lien entre nos projets et ceux des écoles en mettant en place différents parcours éducatifs.

- Parcours citoyen : Favoriser le vivre ensemble, sensibiliser à l'environnement et au développement durable, rendre l'enfant acteur de ses choix.
- Parcours d'éducation artistique et culturelle : Découvrir de nouvelles activités, susciter la curiosité des enfants,
- Parcours éducatif sport santé : favoriser l'éducation à l'alimentation, établir des actions avec les associations sportives du territoire, proposer des temps d'animation avec une diététicienne.

La mise en place des parcours sera construite en équipe lors des réunions de préparation. L'équipe d'animation privilégiera les acteurs du territoire pour mener à bien leurs projets et fera appel à des intervenants extérieurs pour des projets spécifiques.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

B. La mise en œuvre du Plan Mercredi et son évaluation

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques	Actions communes	Critères et indicateurs d'évaluations
Favoriser la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	Favoriser l'éducation à l'alimentation Sensibiliser à l'environnement et au développement durable Favoriser le vivre ensemble	**Education à l'alimentation** : cohérence sur les différents temps de la journée ou de la semaine en mettant en place une sensibilisation lors de la semaine du goût. **Faire appel à la FRAPS36** pour intégrer le programme varier les plaisirs à la maternelle. **Faire intervenir** une diététicienne pour expliquer l'importance des repas équilibrés et l'importance d'avoir une activité physique. **Mettre en place** un petit déjeuner équilibré à l'école (1 à 2 fois dans l'année) et proposer une collation à 10h avec principalement un fruit. **Sensibilisation à la protection de son environnement et aux actions éco-citoyennes** : Tri, gestion des déchets, recycler le papier des écoles, actions découvertes à l'écoparc et au jardin du Prij, sensibiliser aux eco-gestes. **Participer aux manifestations de la ville :** Journée des Droits de l'enfant, carnaval, marché de Noël. **Mettre en place un règlement** commun tout en gardant les spécificités de chaque institution (Harmonisation des règles et cohérence). Travailler un lien de tutorat grand/petit. Impliquer les enfants dans la découverte et le respect du travail (Ex : travail des femmes d'entretien). **Assurer une continuité éducative et pédagogique entre les temps scolaires et périscolaires.** Impliquer les enfants en les rendant acteurs d'actions à mettre en place afin de favoriser un climat scolaire serein, avec plus de tolérance et de respect.	**Sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée et variée** Indicateurs : Nombre d'activités proposées pendant la semaine du goût. Nombre de petits déjeuners équilibrés organisés dans l'année. Nombre d'écoles participantes. Retour des enfants, des animateurs, des enseignants et des parents sur les actions proposées. Observation des comportements des enfants après les interventions. **Engagement des enfants dans les pratiques éco-citoyennes et dans leur participation aux manifestations locales.** Indicateurs : Nombre d'actions ou de projets réalisés. Nombre d'enfants qui participent aux actions. Evaluer l'enthousiasme des enfants. **Adopter et respecter un règlement commun par toutes les institutions impliquées.** Indicateurs : Mise en place d'une réunion de pré rentrée avec les équipes périscolaire et école. Baisse des incivilités. **Engagement et participation Active des Élèves** Indicateurs : Réalisation du règlement harmoniser entre les différents temps. Mesurer l'implication des élèves dans les actions visant à améliorer le climat scolaire. Nombre d'actions mises en place pour favoriser un meilleur climat scolaire (ex : journée de l'amitié, journée sur les cultures du monde, journée sportive). Nombre de rencontres dans l'année et nombre d'élèves participants aux ateliers.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

		Continuer à mettre en place des rencontres avec les élèves, un enseignant et un animateur pour travailler autour du climat scolaire. Encourager les élèves à prendre des responsabilités et à s'impliquer activement sur les différents temps de la journée (école, et les temps périscolaires).	Recueillir les retours des élèves sur leur perception des actions mises en place. Recueillir les prises d'initiatives des élèves sur les différents temps. Mesurer l'impact sur l'autonomie des élèves.
Accueillir tous les publics	Porter une réflexion sur les passerelles de la petite enfance à l'école maternelle et du cm2 à la 6ème. Sensibiliser et former les équipes à l'accueil de tous les enfants.	**Passerelle crèche / petite section** **Mettre en place** une correspondance par mail/courrier entre les petites sections et le groupe des grands de la crèche pour préparer la visite des écoles des futurs écoliers. **Réfléchir** à une organisation pour les enfants qui sont gardés par les assistantes maternelles pour une visite des écoles, exemple lors d'un atelier avec le RPE. **Passerelle cm2/6ème** : Un ancien élève de cm2 viendrait présenter la vie quotidienne au collège. **Sensibiliser et former** les équipes à l'accueil de tous les enfants : Faire appel au Pôle Ressource Handicap pour aider les professionnels en cas de difficultés avec les enfants.	**Communication régulière et efficace entre les petites sections des écoles et les grands de la crèche.** Indicateurs : Régularité des échanges. Une rentrée plus apaisée. Réunion de concertation avec les assmat pour réfléchir à une visite à l'école maternelle. **Présence d'un ancien élève.** **Efficacité du soutien apporté par le Pôle Ressource Handicap aux professionnels.** Indicateurs : Fréquence des interventions réalisées par le PRH.
Mettre en valeur la richesse des territoires	Développer des projets avec les associations et les services municipaux de la ville.	En fonction des projets. Intervention sportive, culturelle, éducative. Remobiliser l'équipe de la médiathèque pour proposer des animations dans les écoles puis l'accueil périscolaire pourrait se faire à la médiathèque avec une animation parents-enfants. Créer des animations avec la maison de retraite.	**Diversité et qualité des interventions proposées aux enfants. (Avec le retour de la médiathèque dans les écoles).** Indicateurs : Nombre d'animations organisées par la médiathèque et les différentes associations dans les écoles et en périscolaire. Retour sur la qualité des animations proposées (quizz enfants).
Développer des activités éducatives de qualité	Mettre en place différents Parcours éducatif sport santé Parcours éducatifs : Parcours éco-citoyen Parcours d'éducation artistique et culturelle	**Parcours éducatif sport santé** Sensibilisation lors de la semaine du goût. Mise en place d'un petit déjeuner à l'école et à l'accueil de loisirs. Découverte de nouveaux sports. **Parcours éco-citoyen/environnement** Projet autour de la protection de la nature : Sensibilisation à la gestion des déchets. Atelier recyclage du papier. **Parcours d'éducation artistique et culturelle** Parcours d'éducation artistique et culturelle. Atelier théâtre.	**Engagement et participation active des enfants dans les activités proposées.** Indicateurs : Le nombre d'actions proposées. Le retour de tous les acteurs (enthousiasme des enfants et des adultes, intérêt de l'action).

Les actions communes ne sont pas figées dans le temps. Le comité de suivi technique pourra enrichir ce tableau tout le long du projet.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

4. L'application du PEDT/Plan Mercredi

A. Le fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires

- L'accueil périscolaire du matin (7h30 à 8h20)
 - Laisser le temps aux enfants de se réveiller en intégrant des temps dédiés au repos, à la détente en tenant compte du rythme de chacun.
 - Assurer la transition entre la maison, les familles et le temps de classe.
- La pause méridienne (11h30 à 13h20)
 - Sensibiliser les enfants à la découverte du goût, ainsi qu'à l'équilibre alimentaire afin de lutter contre l'obésité, le gaspillage alimentaire, tout en permettant à l'enfant de prendre du plaisir en déjeunant avec ses camarades.
 - Faire de ces moments des temps dédiés au repos, à la détente, en intégrant des activités liées aux besoins des enfants.
 - Inclure un temps de retour au calme avant le retour en classe afin de permettre une bonne reprise de l'école.
- L'accueil périscolaire du soir (16h30 à 18h30)
 - Proposer aux parents une étude surveillée lors de l'accueil du soir permettant de répondre aux besoins des enfants de l'élémentaire.
 - Proposer des activités adaptées afin de ne pas trop solliciter les enfants après une journée de classe en cohérence avec le projet d'école et le projet pédagogique.
 - Aménager un espace de détente afin de permettre un temps adapté au rythme de chacun.
 - Permettre l'utilisation de toutes les ressources présentes sur la structure (mutualisation).
- L'accueil périscolaire du mercredi (7h30 à 18h30)
 - Prendre en compte les besoins de l'enfant dès son arrivée à l'accueil de Loisirs.
 - Offrir un temps de détente à l'enfant dans des espaces aménagés, avec des équipements fixes ou avec des jeux à disposition, lui permettant ainsi de se réveiller à son rythme.
 - Respecter la charte Plan mercredi.

- Des activités diverses et variées sur les temps périscolaires et extrascolaires

Les activités proposées aux enfants par l'équipe d'animation sur les différents temps peuvent se répartir de la façon suivante :

- **Des activités libres :**

Proposer dans des espaces aménagés des jeux calmes et ludiques permettant à l'enfant, seul ou en groupe, accompagné ou non, de s'épanouir, de développer naturellement « le jeu libre ».

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

- **Des activités de découverte :**

Faire découvrir aux enfants une palette d'activités manuelles, artistiques, culturelles ou sportives afin de susciter leur curiosité, leur donner envie d'apprendre et de découvrir de nouvelles choses.

- **Des activités de sensibilisation :**

Proposer aux enfants des activités ponctuelles de sensibilisation avec un thème choisi suite à un constat (Ex : prendre soin de ma ville). Le thème pourra être choisi en concertation avec les enseignants de l'école.
Les enfants peuvent être associés lors de certaines actions afin de les rendre acteur. Ils pourront donner leur avis et définir entre eux leur activité ou un thème qu'ils souhaitent mettre en place.

B. L'organisation des temps périscolaires et extrascolaires

ORGANISATION DE LA SEMAINE PERISCOLAIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h20	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil matin ALSH	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h20-11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	ALSH	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30-13h20	Restauration	Restauration	Restauration	Restauration	Restauration
13h20-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	ALSH	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30-18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil soir ALSH	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Le mercredi :

L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis pour les enfants de 3 à 12 ans et peut accueillir 60 enfants.
Les possibilités de réservation sont les suivantes :

- 8h30 à 12h30 pour l'accueil du matin sans repas.
- 8h30 à 17h00 pour la journée avec repas.
- 13h30 à 17h00 pour l'après-midi sans repas.

Un temps d'accueil est mis en place de 7h30 à 8h45 le matin et de 17h00 à 18h30 le soir.

Organisation de la semaine extrascolaire (7h30-18h30)

Un temps d'accueil est proposé tous les matins de 7h30 à 8h45. Après ce temps, les enfants de 6-12 ans restent à l'école Paul Langevin et les 3-5 ans intègrent le bâtiment de l'ancienne crèche Les Frimousses pour commencer les activités vers 9h00. Tous les enfants se retrouvent pour le repas du midi et lors du goûter. Le

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

soir, les familles peuvent récupérer leurs enfants à partir de 17h00. Un temps d'accueil est proposé le soir jusqu'à 18h30.

La capacité d'accueil est de 64 enfants pour les petites vacances et le mois d'août, et atteint 72 enfants au mois de juillet.

C. Les moyens humains, matériels et financiers mobilisés

Moyens humains :

La municipalité emploie 30 agents pour répondre aux besoins de chaque école et de l'accueil de loisirs, avec environ 22 agents permanents et 8 vacataires pour les périodes de vacances. Pour garantir un taux d'encadrement nécessaire et la qualification des animateurs, la municipalité s'engage à former son personnel en soutenant leurs projets professionnels.

Moyens matériels :

Dans toutes les écoles, des espaces ont été aménagés pour accueillir les enfants :

- Ecole Paul Eluard : la salle de garderie, la salle de motricité, la cour de l'école.
- Elémentaire Jean Monnet : Le Hall d'accueil, la salle de la garderie, deux salles de classe à définir, la BCD, la cour de l'école.
- Elémentaire Henri Wallon : deux salles du Foyer A. Croizat, une salle de classe à définir, la cour de l'école.
- Elémentaire Paul Langevin : trois salles dans le futur bâtiment de l'accueil de loisirs + accès à la cour végétalisée de l'école (projet en cours).
- Le bâtiment de l'ancienne crèche les Frimousses pour accueillir les 3/5 ans le mercredi, pendant les vacances et si besoin pour le périscolaire de l'école Henri Wallon.

Les agents peuvent également avoir accès à la médiathèque municipale, la salle des expositions, le gymnase de Brassioux et Marcel Lemoine, le stade de rugby et le centre socioculturel.

Moyens financiers :

La commune de Déols développe les moyens suivants pour le bon fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires :

- L'affectation de personnel au service des écoles et de l'accueil de loisirs : agents d'entretien, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), animateurs.
- La mise en place d'une restauration collective qui fonctionne sur tous les temps.
- L'achat de matériel adapté pour tous les besoins.

Le financement de la politique jeunesse est avant tout municipal, avec une participation annuelle importante de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre par le biais de la convention territoriale globale et de la

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

prestation de service. L'Etat, le Conseil Régional du Centre Val de Loire, la caf et le Conseil Départemental de l'Indre sont également des partenaires sur de nombreuses opérations d'investissement.

En outre, la commune apporte un soutien aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les moyens suivants :

- Le financement du transport des enfants pour aller aux différentes activités pédagogiques prévues par les enseignants (piscine, cycle école et cinéma, sorties culturelles et sportives, etc.).
- La mise à disposition d'un éducateur sportif territorial pour les séances de sport dans les écoles élémentaires.
- La mise à disposition d'ATSEM à l'école maternelle.

5. La gouvernance du PEDT/Plan Mercredi

A. Les référents du projet

Collectivité territoriale : Mairie de Déols

Nom du représentant légal : Mme Delphine Geneste

Fonction : Maire de Déols

Adresse : Avenue du Général de Gaulle

Téléphone : 02.54.34.19.14

Adresse mail : lemaire@ville-deols.fr

Elue de Référence : Mme Christiane Geneste

Fonction : Maire-adjoint à l'enfance, à l'éducation et à la jeunesse.

Adresse : Avenue du Général de Gaulle

Téléphone : 02.54.34.61.73

Coordinatrice du projet : Mme Laure Jeunesse

Fonction : Directrice du pôle Enfance Education Jeunesse

Téléphone : 02.54.34.61.74

Adresse mail : laure.jeunesse@ville-deols.fr

B. Pilotage et coordination

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage.

Le comité de pilotage est constitué de :

- La Maire de Déols,
- La Maire-Adjointe à l'éducation et à la jeunesse,
- La Maire-Adjointe à la culture, à l'évènementiel et au sport,
- Le directeur général des services,

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

- La directrice éducation jeunesse,
- Les directions périscolaires,
- Les directions d'école,
- Un représentant de l'Education Nationale,
- Un représentant du service départemental de l'engagement de la jeunesse et du sport,
- Un représentant de la caisse d'Allocations Familiales.

Ce comité a pour rôle de suivre l'élaboration et l'application du projet. Il se réunira une fois par an.

Il existe également un comité technique qui est une autre instance de suivi composé de :

- La directrice Education Jeunesse,
- Les directions périscolaires et extrascolaires,
- Le directeur du Prij,
- Les directions d'école,
- Les parents d'élèves élus.

Ce comité pourra inviter des partenaires en fonction des thématiques qui seront à l'ordre du jour des réunions.

L'objectif de ce comité technique est de renforcer la complémentarité et la cohérence entre les différents temps éducatifs (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) afin d'assurer un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Il se réunira plusieurs fois par an. Les temps de rencontre permettront d'analyser les besoins, d'identifier les difficultés et serviront à formuler si besoin, des pistes d'améliorations possibles pour atteindre les objectifs éducatifs.

La coordination du projet est assurée par le pôle enfance éducation jeunesse de la ville de Déols. Composée de sa directrice et des directions péri et extrascolaires, ils auront en charge de décliner le PEDT/plan mercredi sur le territoire.

Ce PEDT est établi pour trois ans, il sera révisé chaque année pour tenir compte du bilan des réunions d'évaluations. Toute modification susceptible d'intervenir en cours de réalisation sera formalisée par avenant. A terme échu, une évaluation sur les trois années sera réalisée par le comité de pilotage en vue d'une éventuelle reconduction.

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250616-2025-033ter-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025